

PROCES VERBAL SEANCE DU 10 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le dix février à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Jean Claude DUPIOL, Maire

Date de convocation : 4 février 2015

Présents : MM DAURIAN B, PORTES JM, BARBE C, M MISTLER JM, PLATON M, PLANTON M, RAIMAUT V, LESBEGUERIE T, MMES LAFARGUE J, DARCOS ML, LALANE S, SERES A, BEZIADE S.

Absent : M DUBERGEY L,

Secrétaire de séance : M BARBE Ch.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) délibération : désignation des membres de la Commission de l'Aménagement Foncier concernant la LGV
- 2) désignation d'un référent pour le PLUI,
- 3) Projet Aire de Jeux
- 4) Projet cercle
- 5) délibération : Travaux d'Intérêt Général
- 6) délibération : Chemins à rétrocéder
- 7) délibération : Motion concernant le devenir de la profession de notaire
- 8) Constitution du bureau pour les élections départementales (22 et 29 mars)
- 9) Questions diverses,

1) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CCAF (DELIB2015/02/001)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation des lignes LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax (GPSO), la CCAF de CUDOS a été instituée par délibération du Conseil Général de la Gironde le 22 novembre 2013.

Par lettre du 20 novembre 2014, Monsieur le Président du Conseil Général a invité Monsieur le Maire à réunir le conseil municipal afin de procéder d'une part à l'élection de 5 propriétaires de biens fonciers non bâtis (3 titulaires et 2 suppléants), et d'autre part à l'élection de 4 propriétaires forestiers (2 titulaires et 2 suppléants), appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie.

Conformément à l'article R.121-18 du code rural et de la pêche maritime, les candidats doivent jouir de leurs droits civils, avoir atteint leur majorité et, sous réserve des conventions internationales, être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de la Communauté Européenne.

Elections des propriétaires de biens fonciers non bâtis

La liste des candidats est ainsi arrêtée :

Mme FAUQUE Claire, M DUBORY Etienne, M VILLEMEUR François, Mme REJALOT Christine, M COURREGELONGUE Jacques

Le nombre de votants étant de 14, la majorité requise est de 8 voix.

Ont obtenu au premier tour :

Mme FAUQUE Claire : 14 *Mme REJALOT Christine : 14*
M DUBORY Etienne: 14 *Mm COURREGELONGUE Jacques : 14*
M VILLEMEUR François : 14

La majorité ayant été obtenue au 1^{er} tour, ont été élus propriétaires de biens fonciers :

1^{er} titulaire : *Mme FAUQUE Claire, 58, Croix Seguey 33000 BORDEAUX*

2^e titulaire : *M DUBORY Etienne, Lot Morne Pavillon 97220 TRINITE*

3^e titulaire : *M VILLEMEUR François, Archambeau 33124 AUROS*

1^{er} suppléant : *Mme REJALOT Christine, Metja 33690 SILLAS*

2^e suppléant : *Mm COURREGELONGUE Jacques, La Mey Boune 33760 ST PIERRE DE BAT*

Elections des propriétaires forestiers

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après : *M TAUZIEDE Serge, M BENQUET Roland, M CAZEAUX J Louis*

Se porte en outre candidat, en séance, le conseiller municipal ci-après :
M. BARBE Christian

Qui remplissent les conditions d'éligibilité ci-dessus rappelées.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée :

M. BARBE Christian, M TAUZIEDE Serge, M BENQUET Roland, M CAZEAUX J Louis

Le nombre de votants étant de 14, la majorité requise est de 8 voix

Ont obtenu au premier tour :

M. BARBE Christian: 14
M TAUZIEDE Serge : 14
M BENQUET Roland : 14
M CAZEAU XJ Louis : 14

La majorité ayant été obtenue au 1^{er} tour, ont été élus les propriétaires forestiers suivants :

1^{er} titulaire : *M. BARBE Christian, 1, Lapierre 33430 CUDOS*

2^e titulaire : *M TAUZIEDE Serge, 1 Vignaud 33430 CUDOS*

1^{er} suppléant : *M BENQUET Roland, 1 Quillet 33430 CUDOS*

2^e suppléant : *M CAZEAUX J Louis, Petit Lagnos 33430 CUDOS*

Désignation des conseillers municipaux

Lors de la réunion précédente, le conseil municipal avait désigné pour siéger à la CCAF :

Titulaire : *M MISTLER Jean Michel, 1 Pelissey Ouest 33430 CUDOS*

1^{er} suppléant : *M PLANTON Michel, 1, Lagrave 33430 CUDOS*

2° suppléant : M RAIMAUT Vincent, 1, Grand Piroy 33430 CUDOS

2) DESIGNATION D'UN REFERENT PLUI (DELIB2015/02/002)

Par délibération du 29 janvier 2015, la Communauté de Communes du Bazadais a présenté le fonctionnement du PLUI (Plan Local Urbanisme Intracommunautaire). Pour une bonne collaboration, il est nécessaire que les communes nomment un élu référent, qui devra être membre de la commission urbanisme de la commune. Il sera le garant technique auprès du maire, de la procédure administrative liée au PLUI (affichage réglementaires, gestion du registre de concertation, de la communication).

Il devra, au sein de la commission d'urbanisme, faire remonter les attentes et problématiques des communes rencontrées avec le PLUI.

Par ailleurs, l'élu référent a un devoir de restitution auprès du conseil municipal et du groupe de travail PLUI. Cette information se fera au minimum deux fois par an.

Oùï le rapport de M le maire

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- désigne Monsieur DAURIAN Bernard, élu référent pour le PLUI.
- Charge M le maire d'en informer le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bazadais.

3) PROJET AIRE DE JEUX

M PORTES rapporte le travail de la commission en charge de la gestion du projet de l'aire de jeux.

Il s'agit d'une aire d'environ 100m² avec des jeux extérieurs destinés aux enfants de 1 à 11 ans. Un budget de 30000 € TTC (29785HT) est nécessaire.

3 propositions sont sollicitées : fournitures et pose aire de jeux + terrassement

BENITO : 25000 €

MEFRAN : 21350 €

PRODULIC : 27456.83€

La structure devra être clôturée et un terrassement est nécessaire pour poser cette dernière.

Devis clôture : 1998 €

Pour le terrassement des devis sont demandés à 2 entrepreneurs.

Un financement peut être demandé auprès de l'Etat au titre de la DETR représentant 25 à 35 % de la dépense HT,

Le FDAEC de 2015 sera affecté à ce dossier.

M Le maire propose de demander une réserve parlementaire auprès de la sénatrice Mme MH DES ESGAULX.

La commission est chargée d'approfondir les devis et de choisir le fournisseur pour la prochaine réunion.

4) CERCLE DE CUDOS

M le maire présente les personnes intéressées par la gérance du cercle : M et Mme LABAT. M LABAT François ce est un ancien joueur de rugby, marié depuis 1 an avec Danielle FAVEREAU ; Ils seront à la retraite courant 2015.

Leur objectif est de créer des activités à tarifs modestes, permettant aux personnes de tout âge, hommes et femmes de se retrouver, d'échanger et de partager. Il serait proposé à date régulière des activités (repas dansants tous les mercredis après-midi : belote, salon de thé. La grande salle, le bar le jardin extérieur, le salon du haut seraient exploités. Ils envisagent également la création de 3 chambres d'hôtes.

Des travaux avaient été envisagés pour ce bâtiment.

Une réunion va être prévue prochainement avec l'architecte, M GALISSAIRE, pour la sécurité les adjoints et M et Mme LABAT.

Le projet pourrait se concrétiser dans les 6 mois à venir.

M DAURIAN complète en expliquant les travaux sollicités :

- partie haute salon (pour jeux)
- cuisine aménagée,
- récupération de la partie basse,
- projette la réalisation de 3 chambres d'hôtes
- aménager une partie du grenier. (pour habitation possible)

L'idée est de conserver l'enveloppe des derniers travaux (40 000 €), le complément sera à la charge des nouveaux gérants.

Mme LALANE : pourra t-on utiliser la salle restaurant avec la salle des fêtes ? la communication entre la salle des fêtes et la salle restaurant est-elle toujours d'actualité?

5) TRAVAUX D'INTERET GENERAL

M le maire explique qu'il a été contacté par une conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation. Cette dernière lui apprend que la commune est inscrite sur la liste des communes souhaitant accueillir des personnes en réinsertion sociale.

Elle a proposé à M le maire une réactualisation de la demande d'inscription de travaux.

Le principe est de proposer une tâche à une personne en réinsertion sociale. Elle sera encadrée par un tuteur désigné par la collectivité. Elle aura un nombre d'heures à réaliser.

M le maire rajoute que la décision du nombre d'heures et du travail proposé est à l'initiative de la commune.

Certains conseillers municipaux pensent que notre structure n'est pas adaptée pour cet accueil.

Monsieur le maire propose un vote à main levée pour ce dossier.

Le conseil municipal, après avoir délibéré huit voix pour, et 6 contre (DAURIAN, MISTLER, PORTES, SERES, LALANE):

- **accepte** qu'une demande d'inscription sur la liste des TIG soit transmise au juge d'application des peines.
- **Autorise** M le maire à signer les documents nécessaires au bon déroulement de la procédure.

6) CHEMINS à RETROCEDER

1) Chemin VIGNAUD

M le maire fait lecture d'un courrier reçu de M DUFFIET qui sollicite le déclassement d'une partie du chemin rural à VIGNAUD N°. Effectivement au vu du plan, il est constaté que ce chemin se termine sur des parcelles privées, et n'est plus entretenu que partiellement.

M BARBE prend la parole et rappelle le principe des chemins ruraux. De plus, une partie du chemin traverse la ligne du Gaz TIGF.

Il est nécessaire en priorité de relire la convention établie avec TIGF afin de déterminer les conditions de passages, et de les contacter.

Après ces vérifications, le début de ce chemin (30 m environ) serait à garder, le géomètre devra passer.

Les frais seront à la charge du demandeur.

Le conseil municipal demande que TIGF soit consulté et qu'une réponse soit faite en conséquence à M DUFFIET

2) Chemin Maugouvern

Les nouveaux propriétaires de Maugouvern demandent le rachat d'une partie du chemin rural 7 qui arrive à la maison.

Les riverains devront être consultés avant toutes transactions.

Les frais seront à la charge du demandeur.

7) MOTION NOTAIRES

M le maire fait lecture d'un courrier reçu par Me LATOURNERIE, notaire à Bazas.

Le Conseil Municipal constate :

Premièrement,

- que les rapports entre le notariat et les collectivités locales sont plus que séculaires. Dans nombres de vielles, on trouve l'Office notarial et la maison commune. mairie et études constituent les réseaux les plus denses du territoire national avec la même mission : le service public de proximité.
- que le notaire accompagne naturellement, compte tenu de sa mission, les élus dans les aspects patrimoniaux de l'action communale tant sur un plan économique que juridique. les collectivités étant devenues un des acteurs incontournables de la vie locale, les techniques juridiques et financières de droit privé ont naturellement trouvé leur place dans le cadre de relations contractuelles. Il en résulte que le cloisonnement droit public/droit privé s'estompe et que les dernières techniques juridiques ont mis en avant un fort renouveau contractuel.
- que la conversation sécurisée des documents par les notaires correspond à une nécessité.
- que les notaires apportent de façon régulière, aide et assistance aux pouvoirs publics dans leurs projets d'aménagement, d'urbanisation et de développement de leurs communes.
- que les notaires auprès des élus locaux constituent une véritable force de proposition pour l'élaboration de solutions pratiques et juridiques aux problématiques spécifiques des communes.

Deuxièmement,

- qu'à l'heure actuelle, le notariat est au cœur d'un projet de réforme qui, tel que présenté initialement par le Ministère de l'Economie et des Finances provoquerait un dérèglement sans précédents d'un service public de qualité, de proximité, service rendu tant aux collectivités publiques qu'aux français, avec un ancrage réel au cœur des territoires constituant la mosaïque de l'ensemble de la France. Cette profession joue un rôle essentiel dans l'aide à l'aménagement du territoire.

La remise en cause de cette profession telle qu'elle existe, telle qu'elle est organisée et telle que ses contours d'intervention sont définis par des textes, désagrégerait les garanties juridiques et financières assurées actuellement par le notariat français, avec le risque d'installer un système où le juge deviendrait omniprésent et où les contentieux se régleraient devant les tribunaux à des coûts beaucoup plus élevés qu'aujourd'hui. Ce qui aurait pour effet d'entraîner un besoin important de magistrats qui aboutira inéluctablement à une augmentation du budget du ministère de la Justice donc des impôts des Français.

Une dérégularisation des modalités d'installation entrainerait une probable désertification juridique du territoire si le gouvernement met en place une liberté totale d'installation ; cela conduirait inévitablement à ce que tous les candidats à la fonction de notaire s'installent dans les grands centres urbains où l'activité économique est plus importante.

Enfin, que la libération du tarif des notaires tel qu'il semble être remis en cause notamment dans un aspect redistributif n'aura pas pour effet de baisser les prix sauf peut-être pour les actes les plus importants au bénéfice des entreprises et des personnes aisées, excluant alors l'accès au droit des personnes les plus modestes.

C'est pourquoi, Le conseil municipal déclare soutenir le notariat français tel qu'il existe aujourd'hui et émet le vœu que le Ministre de l'Economie respecte la nécessité d'une concertation avec les professionnels du service public considéré, préserve les conditions du maillage territorial, en évitant une facilité d'installation qui aurait pour effet d'entraîner une désertification des territoires les plus fragiles au plan économique et veille à ce que la garantie de sécurité juridique tant pour les collectivités publiques que pour les usagers du droit reste la même que celle qui est conférée aujourd'hui par le notariat français.

En conséquence, le conseil municipal de Cudos, s'élève contre la réforme envisagée par le Gouvernement, qu'elle juge précipitée, pas suffisamment concertée et qui risque de mettre en péril une profession qui donne toute satisfaction, qui remplit sa mission de service public, qui a prouvé son efficacité dans le passé, et qui pourrait fragiliser l'accès à une prestation juridique de qualité pour la population qui en serait alors la première victime.

Ouï le rapport de M le maire,

Le conseil municipal à l'unanimité et à la majorité des membres présents approuve la présente motion.

8) PERMANENCES ELECTORALES

M le maire demande de constituer les bureaux de votes pour les élections départementales du 22 et 29 mars prochain :

de 8 h à 13 h

de 13 h à 18 h

- DUPIOL Jean Claude - BEZIADE Stéphanie - MISTLER Jean Michel	- PORTES Jean Michel - PLATON Michel - DARCOS Marie-Laure
--	---

2^{ème} tour : dimanche 29 mars

- DUPIOL Jean Claude - BARBE Christian - RAIMAUT Vincent	- DAURIAN Bernard - PLANTON Michel - SERES Anny
--	---

9) QUESTIONS DIVERSES

a) Salle des fêtes

M PLATON rappelle l'objet de l'avenant au règlement de d'utilisation de la salle des fêtes :

Plusieurs incidents récents ont conduit à modifier la sécurité des portes et les conditions d'accès à la salle des fêtes. En séance du 20 novembre 2014, un système à carte avec changement de cylindre a été retenu.

Il est nécessaire de modifier en conséquence le règlement d'utilisation de la salle des fêtes, article 5 alinéa 6.

Les clés seront supprimées et remplacées par des badges. Un badge permanent sera attribué aux associations de la commune ayant signé une convention et utilisant la salle d'une manière régulière (activité hebdomadaire), à savoir :

- le Gym Club 1 badge

- Le Club Espoir et Joie de vivre 1 badge

- Familles Rurales 2 badges (plusieurs activités au sein de la même association).

Un badge temporaire sera pris en compte à la mairie par les utilisateurs occasionnels. Les personnes louant la salle recevront un badge spécifique lors de l'état des lieux.

La perte d'un badge devra être signalé immédiatement à la mairie; il sera alors désactivé et rendu inutilisable. Son remplacement sera facturé 15 euros.

Cet additif sera adressé à chaque association de la commune.

Oùï le rapport du responsable de la commission,

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Modifie** le règlement d'utilisation de la salle des fêtes, article 5 alinéa 6, stipulant les conditions d'utilisation des nouveaux badges,
- **Charge** Monsieur le maire de communiquer ces modifications auprès des associations concernées.

a) CLETC

M le maire explique le débat actuel au sein de la communauté de Communes du Bazadais suite au transfert des charges de la CLETC. Plusieurs hypothèses sont présentées avec des clés de répartitions différentes. La décision définitive se fera vendredi soir à Lados.

b) Détermination du jour de réunion conseil

M le maire demande que l'on fixe définitivement un jour de réunion du Conseil Municipal.

Les conseils seront donc le lundi à 21 h.

c) fiscalité 2015

M le maire rappelle les mesures de la nouvelle loi des finances et en priorité la diminution de la dotation forfaitaire. En 2014, elle a diminué de 5016 €, 12567 en 2015, 12567 en 2017 soit une baisse totale de 42796 € de 2013 à 2017.

Il va devenir difficile d'envisager des investissements, seul le fonctionnement sera financé.

d) Mutuelle communale

Suite à un article paru dans la presse sur la commune de Grignols sur la mutuelle communale, M le maire a pris contact avec ACTIOM, l'association qui présente ce projet. Cette association, après avoir réalisé une étude de marché, a retenu 2 mutuelles. Le principe : la mise en place d'une complémentaire santé communale au bénéfice des administrés. L'association ACTIOM propose à ses adhérents en partenariat avec les municipalités, une solution négociée au plus juste à travers un principe de mutualisation.

L'information doit être communiquée aux administrés. Elle sera expliquée dans le prochain bulletin municipal.

L'association sollicite uniquement à la commune un local pour établir des permanences.

e) PROJET RPA

Pour l'instant 10 personnes sont intéressées par le projet RPA ;

Un point sera fait lors d'un prochain rendez-vous avec « les Senioriales ».

Ordre du jour est épuisé la parole est donnée aux conseillers :

Mme LAFARGUE : indique qu'il faudra louer la pelle pour arracher les arbustes devant le cercle

Mme LALANE : Propose de faire préparer des plots bétons pour consolider les pieds de la tente mobile et éviter qu'elle ne bouge trop lors de gros coup de vent (tempête 2014).

Elle demande si l'on doit conserver les guirlandes (ampoules) actuelles ou les changer. Le coût pour de nouvelles guirlandes sera étudié.

Elle indique aussi, que deux affiches de la fête de Cudos seront apposées sur les bords de la RN524, dans la propriété de la Caisserie du Bazadais et RD12, à proximité du Château d'eau. Les demandes seront faites.

M PLANTON : Signale que le terrain du stade commence à être abimé. Il est utilisé pratiquement tous les soirs.

M MISTLER : Il doit étudier le dossier APAVE pour l'école et le cercle.

M BARBE : - Indique que des panneaux d'interdiction de circuler avec des véhicules moteurs ont été implantés sur le chemin rural qui fait la boucle de la voie verte du Conseil Général. Il trouve la méthode abusive. Le chemin est avant tout communal. Il demande qu'ils soient sortis.

- Une démonstration de broyeur vient d'être faite. Coût de la machine : 17000 €

- Pour faire suite aux évènements « je suis Charlie » il propose d'insérer un dessin caricature dans le bulletin municipal, pour continuer la démarche.

M DAURIAN : Il fait un point sur l'aide octroyée pour les assainissements non collectifs :

- Agence de L'Eau 4 200 € (installation)

- Conseil Général 1 800 €

Cette aide sera accordée aux particuliers éligibles, signalés points noirs et qui rejettent les eaux sales en dehors de la propriété, chemin rural ou fossé.

FIN DE SEANCE 23H45